

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)  
AUPRÈS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE  
(CNPE) DE CATTENOM**

**DU 11 MAI 2023  
CNPE DE CATTENOM**  


Etaients présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom, et M. Bernard DORCHY, 1<sup>er</sup> adjoint,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Björn FINKLER, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Guy BLEY, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Philippe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Céline CARON, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- Mme Anne-Marie KEYSER, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du Centre nucléaire de Production d'Electricité Nucléaire (CNPE) de Cattenom,
- M. Nicolas BACHELET, Directeur délégué Exploitation du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistait également :

- M. Arnaud AUBERGEON, Chargé de mission Ouverture à la société Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),
- M. Yassine EL MHAOUAR, Stagiaire auprès de la Secrétaire de la CLI de Cattenom,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- M. Rémy DICK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- Mme Valérie ROMILLY, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Jean KIEFFER, représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Antonello DORE, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,

- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Didier JUNKER, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. Marc HOEVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- M. Erwan Le QUELLEC, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »,
- M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Louis KOLOPP, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Thilo BECKER, Délégué à la planification, à la construction et à l'aménagement de la Mairie de Trèves,
- M. Stefan METZDORF, Landrat Trier-Saarburg,
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
- M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- M. Dan MICHELIS, Lëtzebuenger Aktiounskomiteé géint Atomkraaft,
- M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange,
- Mme Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, de la Forêt et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle,
- Mme Adélie POMMIER, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle,
- M. Philippe ROGRON, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- Mme Camille PERIER, Cheffe de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Rachid RIAH, GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 9h15.

Elle accueille M. Philippe DESCHAMPS, nouveau Sous-Préfet de Thionville.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 9 novembre 2022**

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 9 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bilan annuel du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom en 2022**

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de Strasbourg, afin qu'il présente le bilan annuel du CNPE de Cattenom en 2022 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ pose deux questions. La première concerne la non-résistance des quatre diesels de secours de la centrale de Cattenom, mentionnée dans un avis de l'ASN le 28 avril 2023. Il se demande comment il est possible que les 4 réacteurs mosellans soient concernés.

M. Jérôme LE SAINT explique que cet avis fait référence à une mise à jour d'un événement significatif générique sûreté datant de 2019. Un examen a été fait sur les réacteurs de tout le parc ayant connu des événements génériques (par exemple au sujet de la corrosion, ou bien du système de tenue au séisme). La mise à jour de cette année prend en compte les contrôles effectués en 2022. Les nouvelles problématiques apparues ont été communiquées à l'ASN.

M. Vincent BLANCHARD précise que le fait que les quatre réacteurs de Cattenom soient concernés relève de la statistique et qu'il n'y a pas de défaut particulier sur le site. Les défauts sont apparus à la suite de contrôles antérieurs ayant causé le frottement d'une tuyauterie sur une dalle en béton – survenu lors d'une intervention –, ce qui a dégradé la tuyauterie.

La seconde question concerne la sécheresse du lac de Pierre Percée et les risques pour la sûreté de la centrale.

M. Jérôme LE SAINT explique que le lac a été créé pour servir la production et compenser le débit d'évaporation de l'eau des tours aéroréfrigérantes. Il ne joue donc aucun rôle pour la sûreté du site, assurée, elle, par le lac du Mirgenbach, situé à proximité. Il ajoute que la moitié du lac de Pierre Percée est destinée à compenser la consommation du site nucléaire en cas de sécheresse, et qu'à ce jour, le stock est complet. L'autre moitié du lac est destinée à d'autres activités.

M. Vincent BLANCHARD ajoute que, selon la convention franco-luxembourgeoise, lorsque le débit de la Moselle est faible, EDF doit compenser la consommation d'eau qu'elle prélève. Environ 1 m<sup>3</sup> par seconde est consommé par chaque réacteur et part dans l'atmosphère, ce qui est compensé par le lac de Pierre Percée. Enfin, la centrale de Cattenom arrêterait de produire si le débit d'appoint du lac était trop faible.

Mme Marianne RUMMEL demande si les travaux pour pallier les difficultés liées à la sécheresse, évoqués lors de la précédente réunion de la CLI, sont terminés.

M. Jérôme LE SAINT répond que la mise en place d'un appoint d'eau supplémentaire capable de résister aux agressions externes afin d'acheminer l'eau de la retenue du Mirgenbach jusqu'aux installations, sera terminée en septembre 2023. Il affirme que dans l'intervalle, des réserves provisoires d'eau sont disposées à côté de chaque réacteur.

### **3. Evènements significatifs**

Mme la Vice-Présidente donne alternativement la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, afin qu'ils expliquent la survenue et le traitement des 3 événements suivants (voir diaporamas correspondants).

- **Evènements sûreté**
  - relatif à un niveau d'eau d'une rétention inférieur au minimum requis par les règles générales d'exploitation (déclaration au niveau 1 le 9 novembre 2022)
  - relatif à la détection tardive d'un non-respect des spécifications techniques d'exploitation (déclaration au niveau 1 le 1er mars 2023)

- **Evènement radioprotection**

- relatif à la contamination corporelle externe d'un intervenant ayant entraîné une exposition radiologique « dose peau » supérieure à la limite réglementaire annuelle (déclaration le 3 février 2023)

A l'issue de la présentation de l'évènement radioprotection, M. Roger SPAUTZ dresse un parallèle avec les travaux supplémentaires se déroulant en zone nucléaire en raison de la corrosion sous contrainte (CSC). Il souhaite connaître l'impact de la CSC en termes de radioprotection sur les travailleurs EDF et sur les sous-traitants.

M. Vincent BLANCHARD explique que la réglementation ne fixe pas de limite de temps de travail, mais des limites de doses radiologiques. Il complète en précisant que tout travailleur en France ne doit pas recevoir de dose supérieure à 20 mSv pour le corps entier sur douze mois consécutifs. Ces travailleurs n'ont jamais dépassé cette limite.

M. Roger SPAUTZ demande ensuite si certains de ces travailleurs s'approchent de la dose maximale.

M. Jérôme LE SAINT explique qu'à partir de 14 mSv, les travailleurs se trouvent en situation de vigilance, et sont suivis par la médecine du travail qui vérifie qu'ils ne dépassent pas le seuil réglementaire. L'enjeu est de former le plus grand nombre possible de personnes aux activités pour permettre de continuer les travaux, tout en respectant la réglementation.

M. Patrick BECKER souhaite revenir sur le second évènement significatif sûreté. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles un écart de réglage du seuil sur une des deux chaînes de mesure peut être dix fois supérieur au seuil attendu, à la suite d'une intervention humaine.

M. Jérôme LE SAINT explique qu'il s'agit dans ce cas d'un réglage numérique, et non mécanique. Le seuil a été remonté dans le cadre d'opérations de maintenance, afin de ne pas déclencher les actions automatiques, puis le seuil aurait dû être remis au bon niveau sur les deux appareils, le principal et le redondant. Dans ce cas précis, cela n'a pas été fait sur un des deux appareils, ce qui a été détecté grâce à des essais programmés. M. LE SAINT ajoute que tous les matériels de secours font l'objet de contrôles réguliers par des agents présents sur place.

Mme Marianne RUMMEL souhaite savoir comment ont été renforcées les mesures de protection contre la radioprotection.

M. Jérôme LE SAINT explique que les travailleurs évoluant en zone nucléaire doivent se contrôler plus régulièrement que les autres. De manière quotidienne, dès qu'ils sortent de zone nucléaire, ils constatent eux-mêmes s'ils sont contaminés ou non, grâce à des appareils de mesure à disposition.

De plus, il existe un chantier école à disposition de toutes les personnes intervenant dans le bâtiment réacteur, dans lequel est reproduite la zone nucléaire. A ce jour, 600 personnes ont bénéficié d'un rappel des exigences par un formateur en radioprotection, afin qu'ils puissent se remémorer les gestes précis. Cela est une réponse au constat selon lequel certains contrôles sur place sont effectués trop rapidement.

M. LE SAINT ajoute que des agents ont pour mission de contrôler les travailleurs surveillant leurs doses. Ils doivent alerter les travailleurs dans le cas où leurs gestes ne seraient pas corrects.

#### **4. Retour sur le départ de feu sur un ventilateur d'un local situé en zone nucléaire de l'unité de production n°1, et du déclenchement des sirènes PPI (Plan particulier d'intervention)**

Mme la Vice-Présidente donne la parole à M. Nicolas BACHELET, Directeur délégué Exploitation du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente un retour d'expérience sur le déclenchement des sirènes PPI suite à un départ de feu sur un ventilateur d'un local situé en zone nucléaire de l'unité de production n°1 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Bernard DORCHY, 1er adjoint au Maire de Cattenom, relate le rôle qu'il a joué auprès de ses administrés au moment du déclenchement des sirènes. Il explique qu'il existe un réseau de correspondance à Cattenom, nommé « réseau de voisins vigilants et solidaires ». Au moment du déclenchement des sirènes, un administré a écrit à ce sujet sur le réseau, puis des conversations ont débuté.

M. Bernard DORCHY ajoute avoir appelé d'abord les pompiers de Cattenom pour savoir s'il s'agissait d'un incendie. Puis, il a appelé la centrale, et a pu parler au responsable de quart de la protection de site qui a pris en compte sa demande. Le Directeur de la centrale a, en quelques minutes, pris son appel pour confirmer l'événement en cours. Ensuite M. DORCHY a reçu un message écrit quelques minutes plus tard, qu'il a diffusé à 22h sur le réseau de voisins. Cela signifie qu'en une heure de temps, les habitants de Cattenom présents sur le réseau de voisins ont été prévenus de la nature de l'incident. Selon M. DORCHY, cet événement a été bien traité.

M. Roger SPAUTZ demande si un réseau spécial existe pour les communes avoisinantes.

M. DORCHY répond qu'il n'existe pas de système automatique permettant de prévenir la population. Le réseau de voisins vigilants et solidaires de Cattenom est utilisé par des habitants volontaires. L'information est également diffusée sur « PanneauPocket », application mobile d'informations et d'alertes utilisées par environ 10 000 collectivités françaises, mais la Mairie de Cattenom n'a pas la certitude que tous les habitants l'aient téléchargée et l'utilisent.

M. Bernard DORCHY explique que les habitants de Cattenom ont déjà participé à des exercices et que lors de ces exercices, les conseillers municipaux ont été amenés à constituer une cellule de crise. Cela a permis d'évaluer le système de communication et de prise de décision avec la cellule centrale de crise au niveau de la Préfecture et de la Sous-Préfecture.

En cas d'incident, ce n'est pas la sirène qui déclenche l'évacuation, mais une décision prise par une cellule de crise en Préfecture. La Mairie diffuse alors des informations structurées venant de la Préfecture ou de la centrale nucléaire. M. DORCHY ajoute que le Plan communal de sauvegarde n'a pas été déclenché à cette occasion.

M. Jérôme LE SAINT ajoute qu'une dizaine de personnes a contacté la centrale pour se renseigner. EDF aurait pu activer ses réseaux sociaux, mais cela n'a pas été jugé utile au regard du faible nombre de sollicitations.

M. le Sous-Préfet de Thionville, qui a travaillé au Ministère de l'Intérieur, au sein de la Direction de la protection civile, explique que les boucles d'information redondantes fonctionnent bien, et cela déjà à l'époque de Fukushima. Dans son cas, il n'était pas d'astreinte au moment de la catastrophe mais il a très vite été informé.

Les canaux de communication concernent notamment l'envoi de SMS, qui présentent un inconvénient majeur en situation de crise, car ils passent par les goulots d'étranglement des opérateurs. Le système FR-Alert, dont la mise en place débute, utilise la *safe broadcast*. Cela garantit que l'ensemble des téléphones portables d'une zone identifiée reçoive l'information, via des messages prodiguant des consignes de comportement.

M. Bernard VEINNANT élargit le sujet et énonce le fait qu'un certain nombre de communes a été dotée d'une installation SAiP, mais s'interroge sur la suite, car il n'a plus de nouvelles en tant que Maire.

La Préfecture communiquera une réponse ultérieurement à M. VEINNANT, car n'étant pas l'interlocutrice officielle sur le sujet des sirènes SAIP, elle ne dispose pas de l'information.

Mme Catherine BAILLOT s'interroge quant à elle sur la nécessité de préparer les populations à un accident nucléaire. Elle se demande comment se dérouleraient les choses si les pouvoirs publics avaient l'obligation d'alerter la population d'un accident un soir à 18h, sans que celle-ci ne soit préparée.

M. Jérôme LE SAINT explique que les sirènes ne signifient pas qu'il faille évacuer, mais plutôt qu'il faille se mettre en veille, se mettre à l'abri et écouter les informations.

Mme Céline CARON répond à Mme BAILLOT en expliquant que les flux de Metz vers Cattenom seraient empêchés afin que cet axe permette de faciliter l'évacuation. Elle ajoute qu'il y aurait une partie d'auto-évacuation, tandis que les personnes vulnérables seraient prises en charge par la Préfecture, par la mise à disposition de cars.

Mme BAILLOT demande s'il serait envisageable de réfléchir à un exercice au niveau communal, lors duquel l'organisation d'une évacuation serait testée.

Mme la Vice-Présidente de la CLI est plutôt d'avis de tester une évacuation lors des exercices en Préfecture.

M. le Sous-Préfet constate que les organisateurs proposent différents types d'exercice. Certains sont d'Etat-major, ce qui signifie qu'un scénario est joué sans déclinaison sur le terrain, tandis que d'autres impliquent la population.

Dans ce cas, il précise que des opérateurs doivent être impliqués, par exemple des bus avec des chauffeurs. Des exercices hybrides (mêlant Etat-major et évacuation) permettent de vérifier les moyens d'activer les outils d'évacuation et de tester l'évacuation hors périodes de rejets de radioactivité dans l'environnement.

Il ajoute que les temps ont changé depuis l'apparition des réseaux sociaux. En théorie, les élèves seraient pris en charge par leur établissement, mais en pratique, les parents prendraient certainement leur véhicule pour venir chercher eux-mêmes leurs enfants. Au vu de ce scénario, l'importance est donc de réserver une voie de l'A31 vers Cattenom pour les secours.

M. Vincent BLANCHARD s'interroge sur la manière dont la population s'approprie les consignes qui leur sont diffusées sur le PPI et les applique. Normalement, dès que la sirène retentit, la population devrait adopter un réflexe de protection, c'est-à-dire entrer dans le bâtiment le plus proche, fermer les portes et les volets, couper la ventilation, puis allumer la radio et écouter les consignes. Il ajoute qu'il serait intéressant de savoir précisément ce qu'a fait la population le soir du déclenchement des sirènes PPI à la centrale de Cattenom, afin de devoir éventuellement adapter les messages de prévention envers la population.

M. le Sous-Préfet indique avoir appelé la gendarmerie pour évaluer les mouvements de population ce soir-là. Il a eu le sentiment que l'information avait bien été communiquée aux élus, car aucune panique n'a été décelée. Il confirme que la réception des messages n'est pas évidente, et qu'il est important de formuler à l'avance des messages pré-formatés, qui soient compréhensibles.

Mme Catherine BAILLOT demande si la CLI ne pourrait pas être impliquée pour travailler et diffuser les messages.

Mme Nadine LA ROSA évoque le projet de la CLI de sensibiliser les collégiens au risque nucléaire, et annonce la possibilité dans ce cadre de créer un kit de communication clair à destination des élèves. Elle ajoute qu'il est important de prendre en compte le risque nucléaire dans les Plans particuliers de mise en sûreté en établissements scolaires.

Mme la Vice-Présidente est d'avis que la CLI de Cattenom pourrait s'engager sur ce sujet-là. Le groupe de travail des CLI transfrontalières du 23 mai 2023 traitera du sujet de la crise dans des territoires frontaliers.

## **5. Corrosion sous contrainte (point d'avancement des contrôles, expertises et réparations)**

Mme la Vice-Présidente donne alternativement la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, afin qu'ils présentent l'actualité du phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) à la centrale de Cattenom (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Daniel TROUILLOT demande si les installations de la centrale nucléaire de Fessenheim ont également été analysées.

M. Vincent BLANCHARD répond par l'affirmative et explique les différentes étapes accomplies : la première étape a consisté à réaliser des contrôles par ultrasons, puis la deuxième étape à découper un morceau de tuyauterie pour procéder à des expertises. Il complète en annonçant qu'il est prévu, d'ici l'été, de redécouper un autre tronçon pour d'autres analyses. Il termine en annonçant qu'à ce stade, aucune trace de corrosion sous contrainte n'a été décelée à Fessenheim.

M. Roger SPAUTZ se dit surpris qu'une fissure puisse exister aux endroits identifiés. Il souhaite savoir si des contrôles réguliers ont été effectués au cours des dernières années pour vérifier la fatigue thermique. Il demande par ailleurs s'il y'aura des contrôles dans les années à venir.

M. Vincent BLANCHARD mentionne les données sur le fonctionnement des réacteurs sur les 30 dernières années, et explique que de ces statistiques sont issues des indications permettant de cibler les réacteurs et zones susceptibles de présenter des signes de fatigue thermique.

M. Jérôme LE SAINT affirme que des contrôles réguliers sont faits, par exemple, sur les circuits d'injection de sécurité, car ces parties sont réputées sensibles. Il complète en expliquant que le programme de contrôles évolue, sur la base des retours d'expérience, pour aller cibler d'autres zones à contrôler. Est comptabilisé le nombre d'heures durant lesquelles les installations sont refroidies, ou chauffées, afin d'être en mesure d'identifier les zones sensibles.



M. Vincent BLANCHARD relate qu'EDF envoie chaque année à l'ASN un tableau listant les conditions de fonctionnement des tuyauteries, et ceci depuis l'origine. Il s'agit d'une garantie sur la tenue mécanique des tuyauteries dans le temps. L'un des retours d'expérience de la CSC est que la température des lignes est mal connue. Une campagne va être faite en vue d'instrumentaliser la ligne et ainsi mieux comprendre le phénomène et pouvoir, par la suite, agir par des modifications sur le design des prochaines installations.

Mme Marianne RUMMEL demande si une procédure existe sur la compréhension de la genèse de la fissure, et sur son évolution.

M. Vincent BLANCHARD relève que l'apparition de la fissure de CSC reste assez aléatoire. En revanche, il ajoute que l'on est en capacité d'estimer son évolution, par une modélisation et par l'expérience, une fois la fissure apparue. Il ajoute que les fissures de fatigue thermique sont influencées par les variations de températures, phénomène connu depuis 40 ans sur les réacteurs.

## **6. 4<sup>e</sup> réexamens de sûreté des réacteurs de 1300 MWe**

Mme la Vice-Présidente donne alternativement la parole à M. Vincent BLANCHARD, Adjoint à la Cheffe de la division de l'ASN de Strasbourg, et à M. Arnaud AUBERGEON, Chargé de mission Ouverture à la société à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), afin qu'ils présentent les processus liés aux 4<sup>e</sup> réexamens de sûreté des réacteurs de 1300 MWe.

Aucune question n'est posée à l'issue des présentations.

## **7. Points divers concernant la CLI**

Mme la Vice-Présidente présente les rapports d'activités et budgétaire 2022, qui sont approuvés à l'unanimité. Ils mentionnent notamment :

- L'exercice de sûreté nucléaire et de sécurité civile du 11 mai 2022 en présence de 2 observatrices pour la CLI : Mmes Catherine BAILLOT (Conseillère régionale) et Estelle BOHR (Conseillère départementale).
- La formation sur le Plan Communal de sauvegarde le 7 juin 2022, en Mairie de Kirschnaumen, avec des représentants de 8 communes (Mme Estelle BOHR et M. Jean-Luc NIEDERCORN, Maire de Kirschnaumen, y ont participé).
- La réunion extraordinaire sur la corrosion sous contrainte le 13 octobre 2022.
- La rencontre entre le Président de l'ASN et la CLI (membres du bureau et membres transfrontaliers) le 7 décembre 2022, dans le cadre de sa visite des installations du site, dans le contexte de la corrosion sous contrainte. Les membres présents ont pu poser leurs questions. Le sujet de la corrosion sous contrainte a été abordé, ainsi que d'autres thèmes : les 4e visites décennales des réacteurs de 1300 MWe, les exercices de crise nucléaire, les inspections de l'ASN et la distribution des comprimés d'iode.

Mme la Vice-Présidente évoque ensuite cinq points :

- Le projet de surveillance de l'environnement de la CLI. Un appel d'offres a été lancé et l'instruction est en cours. Un prestataire sera prochainement recruté pour effectuer des relevés dans l'environnement (végétaux, lait, eau...). Ce travail serait réalisé d'ici septembre pour une restitution lors de la prochaine réunion de la CLI le 9 novembre. Un mail sera envoyé par la Secrétaire de la CLI pour faire appel à des membres qui souhaiteraient participer aux relevés.
- Le groupe de travail « sensibilisation de la population à la sûreté nucléaire ». Le 21 mars 2023, la Secrétaire de la CLI et la Principale du collège de Cattenom ont rencontré trois inspecteurs pédagogiques régionaux (physique-chimie et histoire-géo), pour discuter de la possibilité de construire un projet pédagogique autour des risques (dont le nucléaire). Le collège de Cattenom sera un site pilote. L'action pourrait débiter à la rentrée 2024-25.
- La campagne de sensibilisation à l'iode à venir. Elle se fera dans le périmètre PPI de 0-10 km. Une communication pourra être faite à cette occasion au sujet du déclenchement des sirènes et des bons gestes réflexes.
- Les besoins de formation des membres de la CLI. Le catalogue des formations proposées par l'ANCCLI a été envoyé aux membres, qui ont le choix de s'inscrire. Deux formations sur les PCS ont déjà eu lieu les années précédentes. En 2023, une formation devrait être organisée à l'intention d'entreprises du territoire sur l'introduction du risque nucléaire dans leurs plans d'urgence internes.
- Une visite du site Cigéo à Bure. L'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) a proposé à la CLI de visiter l'installation Cigéo à Bure. Les volontaires sont invités à se manifester auprès de la Secrétaire de la CLI.

La réunion de la CLI s'achève à 12h10.